

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°79/2021****OBJET : VEGETALISATION ET SECURISATION DES
ESPACES EXTERIEURS DE LA CRECHE - DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES (CAF) AU TITRE DU FME**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	20
Excusés :	7
Pouvoirs :	2
Votants :	22

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi quatorze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 8 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Laurence MARGAILLAN, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Adjoints,
Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Marie ROUAN, Colette ZALMA, Patrick LECLERCQ, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Caroline RICORD, Emilie GAGLIOLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Emile BEZZONE, Martine LIPUMA, Jean-François PIOVESANA, Jean-Paul THIEULIN, Joëlle BOUHELIER, Bruno DEPOORTERE, Sandrine BRUNET.

PROCURATIONS : Emile BEZZONE qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Martine LIPUMA qui a donné pouvoir à Christine VAUTRIN ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège ISOARDO

Madame Laurence MARGAILLAN, Adjointe déléguée aux Affaires Scolaires, Rapporteur, informe le Conseil Municipal qu'un projet de sécurisation des espaces extérieurs est en cours d'étude, le sol souple installé à l'origine présente déjà de nombreux signes de vétusté.

Les travaux consiste en une réhabilitation des espaces de jeux en cohérence avec le label écolo-crèche obtenu récemment, en favorisant la végétalisation du site.

Le montant prévisionnel du projet s'élève à 103 765€ HT.

Madame Laurence MARGAILLAN, Rapporteur, propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales au titre du fonds de modernisation des établissements d'accueil du jeune enfants « FME », sachant que la CAF a déjà donné son accord à la Commune.

Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES

Coût de l'opération	103 765 €
Subvention sollicitée auprès de la CAF	83 012 €
Part communale HT	20 753 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de l'Adjoint, Rapporteur, entendu, et après en avoir délibéré :

APPROUVE le coût de la dépense ;

APPROUVE le plan de financement établi ci-dessus ;

SOLLICITE une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 83 012€

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en ce sens.

DIT que les dépenses sont prévues au budget.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 23 DEC. 2021
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 23 DEC. 2021

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

